

## AUX RACINES DE LA FRANCAFRIQUE : LA DEGRADATION DE L'IMAGE DE LA FRANCE EN AFRIQUE

PAR

Albert BOURGI\*

Depuis près d'une quinzaine d'années une abondante littérature porte sur les rapports entre la France, l'ancienne puissance coloniale, et les Etats d'Afrique francophone. Souvent critiques à l'égard des relations que la France entretient avec ses anciennes colonies, voire avec d'autres Etats d'Afrique subsaharienne, les études, essentiellement destinées au grand public, ont surtout mis l'accent sur leur caractère par trop personnalisé et, le plus souvent, dévoyé. Sous le néologisme de « Françafrique »<sup>1</sup>, leurs auteurs, en particulier des personnalités issues de la société civile et souvent membres d'organisations non gouvernementales (ONG) tournées vers le continent<sup>2</sup>, ainsi que des journalistes, n'ont eu de cesse de dresser un réquisitoire contre les diverses pratiques tendant à pervertir les rapports franco-africains et dont la finalité première serait de pérenniser les pouvoirs en place sur le continent. S'appuyant sur une série d'« affaires » qui ont jalonné l'histoire des relations franco-africaines depuis 1960, les pourfendeurs de la Françafrique mettent notamment en perspective les activités des multiples réseaux qui, tant en Afrique qu'en France, contribuent à maintenir, voire à tirer profit de la domination multiforme de l'ancienne puissance coloniale. Les chroniques alimentant les faits et méfaits de la Françafrique sont le plus souvent accompagnées de galeries de portraits d'acteurs, privés et publics, appartenant à tous les secteurs professionnels.

Au-delà de certains excès ou encore des raccourcis qui l'accompagnent parfois, la critique de la Françafrique reflète à maints égards le cours chaotique trop souvent emprunté par les relations entre la France et l'Afrique, mais porte surtout en elle le germe du malentendu originel autour du système de coopération mis en place au moment des indépendances. En signant avec les Etats accédant à l'indépendance des accords de coopération dans tous les domaines, politique, militaire, économique, social et culturel, la France s'engageait certes à conforter leur souveraineté nouvellement acquise, comme en témoigne le parrainage apporté à l'admission à l'ONU, mais dans le même temps, elle conserve son emprise sur ses anciens colonisés. Du reste, les dirigeants français de l'époque ne s'en cachaient guère : à défaut d'être parvenus à préserver la Communauté prévue par la Constitution de 1958, ils se sont efforcés d'en conserver l'esprit politique par la voie conventionnelle. Cette vision transparaissait très clairement dans une lettre adressée par Michel Debré, alors Premier ministre français, le 15 juillet 1960, au futur Président de la

---

\* Professeur de Droit public à l'Université de Reims (France).

<sup>1</sup> L'expression a été utilisée pour la première fois par l'ancien Président ivoirien, Félix Houphouët Boigny, en 1959, pour appuyer son plaidoyer en faveur d'une fédération entre la France et l'Afrique, formule qui n'a pas été finalement retenue, au moment des accessions à l'indépendance.

<sup>2</sup> L'Association Survie et son ancien président, François-Xavier Vershave, ont consacré de nombreuses publications au thème de la Françafrique. Cf. Plateforme citoyenne France-Afrique. *Livre blanc pour une politique de la France en Afrique, responsable et transparente*, L'Harmattan Paris, 2007.

République gabonaise, Léon M'Ba<sup>3</sup>. Il y était dit sans détour que la France « *donne l'indépendance à condition que l'Etat une fois indépendant s'engage à respecter les accords de coopération signés antérieurement. Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur simultanément : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre* ». Ce qui était vrai du Gabon l'a été également pour tous les Etats d'Afrique subsaharienne, anciennement colonisés par la France.

Ainsi, le nouveau type de relations entre la France et l'Afrique avait au départ pour objectif avoué d'« institutionnaliser » la prééminence politique de l'ancienne métropole, mais aussi et surtout sa prépondérance économique, monétaire et culturelle<sup>4</sup>. Par-delà l'appartenance ou non à la Communauté, institutionnelle ou conventionnelle, les Etats africains s'accommoderont, pendant de nombreuses années, avec une intensité variable selon les périodes et les circonstances politiques, d'une forte présence de l'ancien colonisateur. Ses assistants techniques seront présents en grand nombre dans les administrations africaines, y compris dans les centres de pouvoir, son armée sera stationnée en permanence en certains points stratégiques essentiels, le contrôle de la vie économique et financière lui assureront pendant longtemps un quasi-monopole des débouchés commerciaux et de l'accès aux matières premières, complété par la mise en place d'une vaste zone monétaire autour du franc. Au fil des ans, cette emprise de la France se relâchera inévitablement face aux aspirations à un exercice plus effectif de la souveraineté par ses partenaires africains et à l'émergence d'une solidarité internationale plus active entre les pays en développement. Les révisions périodiques et plus ou moins profondes des accords de coopération avec la France, intervenues au cours des quatre dernières décennies, n'ont pas fondamentalement remis en cause l'essence du système mis en place en 1960<sup>5</sup>.

## LA PARTICULARITE DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Les réformes institutionnelles intervenues du côté français tendant officiellement à normaliser les rapports avec l'Afrique – et donc à les intégrer dans le dispositif de la politique étrangère – et le désengagement en termes financier et humain (réduction de l'aide au développement ou déflation des effectifs des assistants techniques, notamment dans les secteurs administratif et éducatif) n'ont guère entamé le caractère privilégié – avec toutes les ambiguïtés que ce terme recouvre, dans le cas d'espèce – des relations entre Paris et les capitales africaines. En lieu et place des structures portant ouvertement une empreinte néo-coloniale (comme par exemple le Secrétariat général aux affaires africaines et malgache, placé auprès du Président de la République), les liens avec l'Afrique, à l'exception d'une brève parenthèse – juste avant l'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing) ont toujours relevé d'un département ministériel spécifique.

Toutefois, quelle que soit son appellation (ministère de la Coopération ou ministère de la Coopération et du Développement), son niveau d'autonomie (ministère plein ou ministère délégué, voire secrétariat d'Etat rattaché au ministère des Affaires étrangères), le département en question a, dans les faits et avec des nuances, selon la personnalité de son titulaire, toujours vu son autorité réduite à la seule gestion administrative des rapports avec l'Afrique ou à la tutelle sur les organismes d'aide, à l'image aujourd'hui de l'Agence française de

<sup>3</sup> Lettre citée par A. GROSSER, *La Politique extérieure de la V<sup>e</sup> République*, Seuil, Paris, 1965, p. 74.

<sup>4</sup> Cf. Roland ADJOVI, « La politique africaine de la France », *Annuaire français de relations internationales*, vol. II, 2001, pp. 426-437.

<sup>5</sup> Anatole AYISSI, « Une perception africaine de la politique africaine de la France », *Annuaire français de relations internationales*, vol. I, 2000, p. 373.

développement (AFD). Pour peu que le ministre concerné veuille se départir de cette règle, érigée en dogme depuis l'avènement de la V<sup>e</sup> République, et manifester uniquement la simple intention, sinon la volonté, de conférer une dimension politique à sa mission, les partenaires africains se chargent très vite de lancer ce qu'il faut bien appeler un rappel à l'ordre, sinon une injonction, dont tiennent immédiatement compte les responsables français, surtout le premier d'entre eux.

Le limogeage, en 1982, de Jean-Pierre Cot<sup>6</sup> et le changement brutal de portefeuille de Jean-Marie Bockel en mars 2008<sup>7</sup> ont illustré, de la manière la plus directe, la particularité très française que représentent les relations avec les anciennes colonies d'Afrique. Si, dans le cas du premier ministre en charge de la Coopération de François Mitterrand, « des actes » avaient commencé à traduire un changement d'orientation de la politique africaine de la France, dans le cas du Secrétariat d'Etat dans le premier gouvernement de Nicolas Sarkozy, il a suffi d'une simple déclaration annonçant son intention de « *signer l'acte de décès de la Françafrique* » pour que la sanction tombe. Ces deux événements, survenus en l'espace de vingt-cinq ans, suffisent à démontrer la pérennité d'un système fait de relations personnalisées, qui ne se limitent pas à la seule sphère politique, où s'entrecroisent des intérêts multiples et diffus, portés par des acteurs venus d'horizons divers et agissant seuls ou en réseaux.

La singularité de la coopération franco-africaine explique en grande partie les difficultés qu'éprouvent, depuis près de cinq décennies, les responsables français à en définir la doctrine et à l'insérer dans les dispositifs de la politique extérieure. Si, périodiquement, le mot de rupture est utilisé par les responsables français pour manifester leur volonté d'introduire des apports dans la politique africaine, dans les faits il n'en a rien ou presque rien été. La relation avec l'Afrique a continué globalement de s'inscrire dans la continuité du pacte colonial, sinon dans son contenu et dans les mécanismes qui le portent, du moins dans sa perception, notamment par la majorité de l'opinion publique africaine.

De 1963 (avec le rapport Jeanneney) à 1998, de nombreux rapports officiels ont tenté, en vain, de donner corps à une doctrine de la politique de coopération avec l'Afrique et surtout de définir de nouvelles orientations qui permettraient de l'affranchir des pesanteurs coloniales. Si les maîtres-mots de redéploiement de l'aide française, de dépassement du « pré carré » – générique désignant les anciennes possessions coloniales d'Afrique subsaharienne – ou encore de respect de la souveraineté des partenaires reviennent souvent dans ces documents, le poids de l'histoire a toujours fini par l'emporter. Ainsi, la réforme qualifiée à l'époque d'audacieuse, qui, entreprise sous l'égide du gouvernement de Lionel Jospin en 1998, avait eu le mérite de mettre fin à la particularité institutionnelle incarnée par le ministère de la Coopération dans le domaine administratif et politique, n'a pas eu, en fin de compte, les effets escomptés. Il en est de même du renouveau des instruments de la coopération économique avec la création de l'Agence française de développement (AFD) et la mise en place d'un Comité interministériel à la coopération internationale et au développement (CICID).

---

<sup>6</sup> En désaccord avec la politique africaine de François Mitterrand, Jean-Pierre Cot, ministre délégué à la Coopération et au Développement, présentera sa démission le 7 décembre 1982. Son successeur, Christian Nucci, ne s'embarrassera pas de pareilles convictions et sa gestion se terminera avec le scandale du « Carrefour du développement » et des démêlés judiciaires.

<sup>7</sup> Le Secrétaire d'Etat à la coopération a changé de portefeuille ministériel, passant au Secrétariat d'Etat à la Défense nationale chargé des anciens combattants, pour avoir publiquement mis en cause la gestion des chefs d'Etat d'Afrique centrale (Gabon et Congo Brazzaville) et exprimé le souhait de signer « *l'acte de décès de la Françafrique* ».

La persistance des ambiguïtés que recouvrent les relations entre la France et l’Afrique et les multiples intérêts qu’elles mettent en jeu, tous clivages politiques confondus, expliquent les difficultés qu’ont toujours éprouvées les gouvernements successifs à y introduire des idées de changement, qu’il s’agisse de réformer les structures de la coopération, *a fortiori* d’en redéfinir les orientations. Ce constat peut être fait à chacune des étapes de l’histoire politique récente de la France. Tant les présidents Georges Pompidou que Valéry Giscard d’Estaing ou encore François Mitterrand, voire Jacques Chirac, se sont heurtés à des résistances provenant de milieux politiques et économiques aussi bien africains que français. A cet égard, nombre de rapports officiels sur la politique africaine de la France, demandés par le gouvernement ou d’inspiration parlementaire, ont été soit mis sous le boisseau ou non publiés (à l’instar des rapports Gorse<sup>8</sup>, en 1971, ou Abelin<sup>9</sup>, en 1975), soit « remisés » ou renvoyés à des « jours meilleurs », comme ça a été le cas du rapport d’une mission d’information parlementaire mise en place en 2007 et dont les conclusions semblent avoir divisé son président et son rapporteur (l’ancien ministre Renaud Dutreil) : remanié légèrement, ce rapport a finalement été rendu public le 17 décembre 2008, avec, à la clef, des recommandations qui, pour pertinentes qu’elles soient, risquent bien de rester lettre morte.

Les oppositions à toute idée de réformer le dispositif institutionnel en charge de la politique africaine ont été illustrées, jusqu’à la caricature, par la levée de boucliers qu’a toujours suscitée, surtout du côté africain, la seule perspective d’une suppression du département ministériel en charge de la coopération<sup>10</sup> ou encore de la « cellule africaine » auprès du chef de l’Etat français. En réalité, cinquante ans après les indépendances africaines, l’existence d’un ministère de la Coopération – quel que soit son niveau dans la hiérarchie gouvernementale – et la présence d’un conseiller Afrique à l’Elysée pérennisent d’une certaine manière l’ancien ministère de la France d’outre-mer – lui-même héritier du ministère des Colonies – et la fonction de secrétaire général de la Présidence de la République, chargé des affaires africaines et malgache, longtemps occupée par Jacques Foccart, qui symbolisait la vision « impériale » et très personnalisée des relations entre la France et l’Afrique.

Alors que la nouvelle donne internationale intervenue au début des années 1990 et la contestation politique qui s’est répandue en Afrique, traduite, entre autres, par la tenue de Conférences nationales (dès février 1990, au Bénin) qui ont prôné des changements radicaux, auraient pu convaincre les autorités françaises d’opter pour une rupture dans les rapports avec l’Afrique, il n’en fut rien. Il y eut, encore une fois, des attermoissements et des hésitations, qui ont été illustrés par le discours que le président François Mitterrand a prononcé, le 20 juin, à La Baule, lors du XVI<sup>e</sup> sommet des chefs d’Etat de France et d’Afrique.

A cette occasion, le chef de l’Etat français a certes incité ses pairs africains à s’engager sur le chemin de la démocratie, allant même jusqu’à affirmer que « *la France liera tout effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté* ». Cependant, outre le fait que le Président fût amené ensuite à tempérer ses propos, notamment au sommet de la

<sup>8</sup> Qui a été ministre sous le Général de Gaulle.

<sup>9</sup> Qui a été nommé en 1974 ministre de la Coopération sous Valéry Giscard d’Estaing.

<sup>10</sup> La suppression subite, en mars 1974, de toute structure ministérielle propre à la coopération souleva la réprobation de nombreux chefs d’Etat africains, dont le Président sénégalais, Léopold Sedar Senghor. Une fois élu à la Présidence de la République, la même année, Valéry Giscard d’Estaing rétablira un ministère plein de la Coopération. Huit ans plus tôt, en 1966, la suppression de ce même ministère de la Coopération au profit d’un Secrétariat d’Etat aux Affaires étrangères avait déjà entraîné des réactions de la part des dirigeants africains. Le chef de l’Etat sénégalais, Léopold Sedar Senghor, s’était exprimé ainsi : « *cela voudrait dire peut être que nous sommes devenus pour la France des étrangers comme les autres, alors que pour nous, les Français ne sont pas des étrangers comme les autres* » (*Le Monde*, 30 nov. 1966)

Francophonie à Paris, en 1991, les actes qu'il a posés au cours des dernières années de son second mandat ont clairement montré qu'il ne s'était guère départi d'une trajectoire qui inscrivait dans la continuité de la politique africaine de la France inaugurée en 1960. A La Baule, comme depuis son accession au pouvoir en 1981 – de ce point de vue, le limogeage de Jean-Pierre Cot en porte témoignage –, François Mitterrand a surtout eu le souci de préserver un héritage, qu'à ses yeux l'histoire avait forgé et qui conditionne aussi la place de la France<sup>11</sup>. Le peu d'impact qu'a donc eu le discours de La Baule sur les orientations de la politique africaine de la France n'est pas sans rappeler le caractère mystificateur du discours de Brazzaville du général de Gaulle en 1944, qui, à en croire ses zéloteurs, a impulsé l'émancipation politique de l'Empire français.

Peut-on pour autant dire que le discours de La Baule n'a eu aucun effet sur les relations entre la France et l'Afrique ? Assurément non. A défaut d'avoir provoqué des remises en cause dans ce domaine, les propos de François Mitterrand ont conforté les revendications démocratiques portées par les oppositions africaines. Pour se convaincre de la charge symbolique qu'a revêtue le discours de La Baule, il suffit de relever les critiques que lui assènent, près de vingt ans après, les tenants de la Françafrique qui lui font porter aujourd'hui encore la responsabilité des malheurs du Continent.

Les réformes institutionnelles intervenues en 1998, évoquées précédemment, s'inscrivent dans la dynamique de ce discours et ont nourri le principe « ni ingérence, ni indifférence », que le Premier ministre de cohabitation, Lionel Jospin, a voulu appliquer dans les rapports avec l'Afrique. C'est en se fondant sur cette règle que le Premier ministre s'est opposé, à deux reprises, au président J. Chirac, à propos de l'attitude à adopter au Congo, en juin 1997, et surtout en Côte d'Ivoire, en décembre 1999. A ce sujet, Lionel Jospin avait refusé de faire intervenir l'armée française, en réaction au coup d'Etat contre le président Konan Bédié, que souhaitait Jacques Chirac ; tout au plus se sont-ils entendus sur une « exfiltration » par l'armée française stationnée en Côte d'Ivoire du Président déchu.

Exceptée cette parenthèse, confirmée par le renforcement des mécanismes de coopération, dans le sens d'une plus grande transparence, le contrôle de la politique africaine de la France n'a pas fondamentalement changé, ainsi qu'en a témoigné la tenue régulière (tous les deux ans) des grands messes de la Conférence France-Afrique, dont la seule « vertu » est d'affirmer le caractère très personnalisé et inévitablement dévoyé des rapports avec les anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Au nom du domaine réservé, de 1997 à 2002, et dans la pure tradition « gaullienne » jusqu'à la fin de son mandat en 2007, Jacques Chirac a agi en garant imperturbable de la relation particulière entre l'Élysée et les chefs d'Etat africains<sup>12</sup>. C'est avec le soutien implicite de la France que de nombreux dirigeants africains sont parvenus à rogner sur les acquis démocratiques de ces dernières années (comme par exemple la limitation du nombre de mandats présidentiels) et asseoir de nouveau leur emprise personnelle sur la vie politique de leur pays.

<sup>11</sup> Cf. *Mitterrand et l'Afrique*, Actes du colloque organisé à Dakar les 11-12 février 1998 par le gouvernement du Sénégal et l'Institut François Mitterrand, Dakar, 1999, 287 p.

<sup>12</sup> L'ancien ministre de la Coopération (1995), Jacques Godfrein, s'exprimait ainsi, le 13 avril 1999, à l'Université Senghor au Caire, au cours d'une conférence sur les relations franco-africaines : « *il est impossible à quiconque de servir l'Afrique s'il n'existe aucun lien qui dépasse la rationalité* ».

## L'INTERVENTIONISME FRANÇAIS ET LE SOUTIEN AUX RÉGIMES EN PLACE

De nos jours encore, la consécration politique du ministère des Affaires étrangères et le regroupement auprès des postes diplomatiques des activités de coopération technique, sous l'autorité des ambassadeurs, sont loin d'avoir mis fin à la dispersion des centres de décision dans les relations avec l'Afrique subsaharienne. Une fois encore, on est tenté de dire que la volonté de maintenir le caractère fortement personnalisé des rapports existant au niveau des chefs d'Etat a toujours pris le dessus sur les efforts déployés pour témoigner de l'efficacité de l'aide au développement et en justifier le bien-fondé pour les populations. De là à réduire la coopération française à un instrument avant tout destiné à protéger les pouvoirs en place – souvent en mal de légitimité –, voire à les pérenniser, il n'y a qu'un pas que les opinions publiques africaines sont le plus souvent franchi. Cette vision des relations franco-africaines, surtout partagée par les jeunes générations, est confortée par les soutiens sans faille et multiples dont ont bénéficié de la part de la France des régimes impopulaires qui ont érigé l'arbitraire en mode de gouvernement.

Cette suspicion de complicité entre la France et les pouvoirs locaux et relayée par des organes de presse plus libres et des sociétés civiles plus organisées, voire impliquées dans les mouvements de contestation politique, est périodiquement illustrée par les slogans anti-français qui parsèment les manifestations de protestation contre les résultats électoraux douteux, avantageant toujours les chefs d'Etat sortants. Que ce soit au Togo en 1998, au Gabon, cette même année, ou au Tchad, en 2002, pour ne citer que ces pays, les félicitations adressées par le chef de l'Etat français au Président « réélu », après ce qu'il faut bien appeler une mascarade électorale, ont contribué à ternir davantage encore l'image de la France sur le continent. Dans le même temps où la France « officielle » avalisait des scrutins marqués par la fraude, d'autres pays occidentaux, dont notamment les Etats-Unis et l'Allemagne, n'hésitaient pas à dénoncer des élections dont l'organisation et le déroulement ne répondaient à aucun des critères de régularité généralement admis.

En réalité, pendant près de trois décennies, de 1963 à 1990, au nom de la protection des intérêts de certains milieux d'affaires et de la défense de situations de monopole dans des secteurs stratégiques (pétrole, eau, électricité, travaux publics, transports, banques), les gouvernants français, de droite comme de gauche, ont feint d'ignorer le mode arbitraire du fonctionnement politique de ses « protégés clients ». L'argument de la stabilité de l'Afrique, conjugué à des considérations idéologiques et stratégiques (lutte contre la pénétration du communisme dans les zones d'influence occidentale, en particulier en Afrique centrale), a été ainsi brandi pour justifier des interventions militaires dont le seul objet était de maintenir au pouvoir des dirigeants aux abois et en délicatesse avec leurs populations. A ce propos, l'ancien ministre des Affaires étrangères Louis de Guiringaud déclarait dans l'hebdomadaire *L'Express* du 15 décembre 1979 : « *l'Afrique est le seul continent qui soit encore à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle puisse encore, avec cinq cents hommes, changer le cours de l'histoire.* »

Mises à part les interventions humanitaires décidées unilatéralement par le gouvernement français ou menées sous l'égide des Nations Unies, toutes les autres actions militaires de la France en Afrique, entre 1964 et 1997, ont obéi, à un titre ou à un autre, à des motivations politiques. Elles étaient destinées à secourir un « régime ami » ou à le remplacer par un autre, plus « soumis » à Paris. De fait et sans prendre toujours le mode caricatural de l'intervention française en Centrafrique, en 1979, où selon les propres termes de Valéry

Giscard d'Estaing, « *la France a déposé Bokassa* »<sup>13</sup>, l'action de la France a souvent été assimilée à une opération de police intérieure, y compris lorsqu'elle comportait un volet « protection et évacuation des nationaux ». Ce fut notamment le cas en 1990, au Gabon, où elle a consisté aussi bien à protéger et évacuer les Français établis dans la ville de Port Gentil, en proie à des émeutes, qu'à ramener l'ordre à Libreville, où les manifestants s'en étaient pris aux bâtiments administratifs.

Les affinités personnelles avec tel ou tel dirigeant africain, les intérêts en tous genres, pas toujours honorables, les pressions de chefs d'Etat amis (le fameux « syndicat » toujours prompt à « monter au créneau » pour solliciter une aide militaire auprès des Présidents français) ont souvent pesé à l'heure des décisions d'intervenir dans des pays où les pouvoirs étaient confrontés à des troubles intérieurs. Quels que soient les cas de figure, les autorités françaises ne se sont guère embarrassées de savoir s'il existait ou non un accord avec le ou les pays concernés et de quel type d'accord il s'agissait. En réalité, l'interventionnisme français n'a jamais fait grand cas du dispositif juridique existant.

Les interventions françaises ont souvent résulté, comme l'écrivait le général Fricaud Chagnaud<sup>14</sup> d'« *accords de défense ou de coopération militaire, largement interprétés* », quand elles ne se déroulent pas « *dans une semi-clandestinité, comme au Rwanda dans les années 80* ». Cette confusion juridique et politique est du reste largement entretenue par l'existence, à côté d'accords de défense et de simple coopération militaire, d'accords secrets, dont certains vont jusqu'à garantir « *l'intégrité physique* » de quelques chefs d'Etat et leur éventuelle évacuation en cas de troubles intérieurs<sup>15</sup>.

La pratique des interventions jusqu'en 1997 a montré que les gouvernements français successifs ont toujours réagi au cas par cas, sans se soucier de l'existence ou non d'accords de défense, en se contentant d'apprécier discrétionnairement la gravité des situations et les risques pour les pouvoirs en place, ainsi que les conséquences que pourrait avoir une intervention, tant sur le plan intérieur que régional ou international. Cette attitude a ainsi conduit le gouvernement français à ne pas répondre, pour des raisons de simple opportunité politique, à des demandes d'intervention pourtant fondées sur des accords de défense. En 1963, Paris n'avait pas jugé « opportun » de répondre à une demande d'aide du président Youlou au Congo Brazzaville, confronté à des manifestations qui emporteront son régime.

Ce type d'« intervention par omission » se renouvellera plus tard au Niger, en dépit de l'appel du président Hamani Diori, lancé il est vrai pendant l'intérim d'Alain Poher, en avril 1975, ainsi qu'au Tchad, où François Tombalbaye sera tué lors du coup d'Etat militaire fomenté par le général Félix Malloum. Plus tard en Côte d'Ivoire, en 2002, le gouvernement n'a répondu qu'*a minima* à une demande d'intervention formulée par le président Gbagbo et fondée sur un accord de défense existant entre les deux pays. La France se contentera dans

<sup>13</sup> Propos tenus par l'ancien Président lors d'un entretien en février 1988 sur la chaîne de télévision française La Cinq.

<sup>14</sup> *Défense nationale*, déc. 1997.

<sup>15</sup> L'existence de tels accords secrets n'est plus contestée. Paul Quilès, président de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, en fait état à plusieurs reprises et le rapport final de cette mission fait officiellement mention de cette partie « *grise* » de la coopération militaire entre la France et l'Afrique. Pierre Joxe, ancien ministre de la Défense, s'exprimait ainsi à ce propos : « *nous avons passé des accords de défense dont plusieurs étaient tenus secrets. Plus tard, après Chevènement, j'ai eu le plus grand mal à mettre la main sur certains qui comportaient des parties secrètes, même pour le ministre de la Défense. Le ministère des Affaires étrangères les conservait et n'avait pas tellement envie de remuer tout cela. On n'en parlait donc pas, c'était enterré, on avait le plus grand mal à savoir en quoi consistaient vraiment nos engagements.* ». (*A propos de la France*, Flammarion, Paris, 1998, p. 72).

un premier temps de fournir des munitions à l'armée ivoirienne et, après l'évacuation de ses ressortissants de la zone des combats, les forces de l'Opération Licorne, dépêchées sur place, s'en tiendront à un déploiement dans une zone-tampon entre les rebelles et les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI).

La confusion juridique et politique entourant la pratique interventionniste de la France en Afrique traduit l'absence de véritable doctrine en la matière et, au-delà, met en relief l'interférence de facteurs multiples dans les prises de décision concernant les relations avec le continent africain. Depuis 1960, la problématique des interventions militaires a toujours été au cœur des débats et controverses autour de la politique africaine de la France. Cela est tellement vrai que les critiques et dérives la concernant se sont surtout focalisées sur les interventions militaires. Aujourd'hui encore, les zones d'ombre de la politique française au Rwanda renvoient non seulement au soutien multiforme que Paris a toujours apporté au régime génocidaire du président Habyarimana, mais aussi et surtout à la forte densité des relations militaires entre les deux pays avant le génocide. D'où, par ricochet, la persistance des malentendus à propos de l'Opération Turquoise autorisée par le Conseil de sécurité en juin 1994, mais conduite cependant par une coalition placée sous commandement militaire français.

Rien d'étonnant dès lors que le nouveau cours que les dirigeants français ont voulu impulser à la politique africaine – après l'élection de Jacques Chirac en 1995 et pendant la période de cohabitation avec Lionel Jospin entre 1997 et 2002 – ait surtout concerné son volet militaire. Le nouveau discours, en la matière, intègre sans nul doute le traumatisme provoqué par le génocide rwandais et les nombreuses interrogations soulevées par le rôle de l'armée française, avant et après le 6 avril 1994. En déclarant solennellement, en janvier 1997, que « *la période des interventions unilatérales en Afrique était close* »<sup>16</sup>, Jacques Chirac réagissait également à la dégradation de l'image de la France en Afrique, confondue de plus en plus avec les turpitudes des pouvoirs autoritaires que le continent a connus tout au long des trois premières décennies d'indépendance.

Cette nouvelle orientation de la doctrine militaire, fondée sur le non-interventionnisme, prend désormais appui sur les mécanismes sous-régionaux, régionaux et universels de prévention des conflits et s'identifie à des opérations de maintien de la paix conduites par les Nations Unies et les organisations internationales africaines, dont l'OUA dans un premier temps et l'Union africaine ensuite.

De toute évidence, ce changement de cap prenait acte des remises en cause politiques qui, du Bénin au Zaïre en passant par le Mali, le Togo et le Gabon, ont emporté les régimes de parti unique et fragilisé, sinon écarté, ceux des dirigeants les plus en cour auprès du pouvoir politique français. Ce nouveau partenariat, symbolisé du côté français par l'adoption du programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), sera expérimenté pour la première fois en République centrafricaine (RCA), dans le prolongement du Sommet France-Afrique de Ouagadougou (Burkina Faso), en décembre 1996. Après une médiation menée par des chefs d'Etat africains et le déploiement d'une force interafricaine bénéficiant du soutien logistique de la France, l'ONU y déploiera une opération de maintien de la paix (MINURCA) qui eut le mérite de restaurer, au moins temporairement, la sécurité en RCA. Le succès d'une telle initiative franco-africaine n'avait pas pour autant empêché la participation directe du contingent français stationné en RCA à

---

<sup>16</sup> Cf. H. SADA, « Le chaos en Afrique centrale », *Défense nationale*, n° 8, 1997, p. 186.



des opérations de police intérieure<sup>17</sup>, lors des violentes manifestations qui se sont déroulées à Bangui.

Cet épisode centrafricain a été conforté en juin 1997 par la non-intervention au Congo Brazzaville en proie à la guerre civile. A partir de là et pendant toute la période de cohabitation, sous la pression de Lionel Jospin, le principe du « ni ingérence, ni indifférence » prévaudra dans les rapports avec l’Afrique. Cette ligne à laquelle le Premier Ministre arrimera la politique africaine de la France, surtout dans sa dimension militaire, conduira à ne pas intervenir lors du coup d’Etat en Côte d’Ivoire qui, le 24 décembre 1999, renversa le Président en place, Henri Konan Bédié.

Les événements survenus dans ce même pays, après une tentative avortée de coup d’Etat le 19 septembre 2002, suivie de l’occupation par une rébellion de la moitié du territoire national, vient donner l’occasion au gouvernement français de tester, de façon plus explicite, d’autant qu’il s’agissait du pays-phare de l’influence française dans la région, sa nouvelle approche des relations avec l’Afrique. Rompant avec la stratégie du « ni ingérence, ni indifférence » mise en œuvre en décembre 1999, les autorités françaises ont voulu, en utilisant l’emphase diplomatique du ministre des Affaires étrangères d’alors, Dominique de Villepin, faire de la crise ivoirienne un cas d’école de la nouvelle façon de gérer et surtout de régler un conflit africain sans être exposé aux habituelles critiques d’ingérence que suscite toute intervention militaire de l’ancienne puissance coloniale<sup>18</sup>.

Cependant, ce changement va très vite buter sur des considérations politiques, voire personnelles, qui ont eu pour effet de jeter la suspicion sur les intentions réelles du gouvernement français. Dans ce registre, les déclarations souvent contradictoires des responsables français, civils et militaires, sur l’attitude à adopter<sup>19</sup> ne permettront pas de dénouer les fils d’une situation qui, déjà complexe en elle-même, mettait de plus en jeu des intérêts multiples dans un Etat considéré comme l’une des « locomotives » économiques de la région ouest-africaine. Par ailleurs, les liens très étroits que le personnel politique français, notamment le président de la République Jacques Chirac<sup>20</sup>, a toujours entretenus avec la classe dirigeante ivoirienne n’ont pas contribué à faciliter les choses et à faire ainsi de l’intervention française un modèle « *sui generis* » dans un pays confronté à une situation inédite dans le « pré carré », à savoir l’occupation de la moitié du territoire national par une rébellion armée défiant ouvertement le pouvoir central.

<sup>17</sup> Lionel Jospin, alors Secrétaire général du Parti socialiste français, avait, dans une conférence de presse tenue à Paris, le 6 janvier 1997, fortement critiqué l’opération des forces françaises menée, la veille, contre un quartier de Bangui tenu par des militaires en rébellion contre le régime en place. Le futur Premier ministre avait notamment déclaré que « *l’accord de défense avec la France n’est pas un accord de police et que l’armée française ne peut être transformée en ‘garde présidentielle’ à l’usage de Félix Ange Patassé [le chef de l’Etat centrafricain]* » (*Le Monde*, 7 janv. 1997).

<sup>18</sup> Cette approche a été exposée dans une allocution prononcée par le ministre des Affaires étrangères à l’occasion de l’ouverture du Forum de l’IHEDN consacré au continent africain, le 13 juin 2003, disponible sur le site Internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

<sup>19</sup> La ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie avait notamment qualifié la situation d’« *affaire ivoiro-ivoirienne* », alors que certains officiers de la force française stationnée au 43<sup>e</sup> BIMA prônaient un engagement aux cotés des Forces armées nationales de Côte d’Ivoire (FANCI).

<sup>20</sup> L’ancien Président de la République française avait réservé son premier voyage hors de France, après sa nomination comme Premier Ministre par François Mitterrand, en 1986, à la Côte d’Ivoire, où il est allé, selon ses propres termes, prendre conseil auprès du président Félix Houphouët Boigny. Quatre ans plus tard, alors que le Président ivoirien faisait face à d’importantes manifestations populaires en faveur de la légalisation du multipartisme, Jacques Chirac, en visite privée à Abidjan, s’exprimait ainsi : « *pour les pays en développement, le multipartisme est une erreur politique, c’est un luxe que les pays en question qui doivent concentrer leurs efforts pour leur expansion économique [...] De toute façon, le multipartisme n’est pas lié à la démocratie puisqu’il y a des pays à parti unique où la démocratie s’exerce au sein de ce parti unique* », propos cités par *Jeune Afrique*, n° 1 523, 12 mai 1990.

En effet, sous les apparences d'un strict respect de la légalité internationale et d'actions diplomatiques et militaires menées en concertation étroite avec l'ONU et les organisations africaines, dont l'Union africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le gouvernement français a surtout tenté d'imposer sa solution politique dans la crise ivoirienne. Celle-là sera entérinée par l'Accord de Linas-Marcoussis signé le 23 janvier 2003 par les représentants des principaux partis politiques ivoiriens et ceux de la rébellion, répartis entre trois mouvements pour « gonfler » leur représentation, mais dont seront ostensiblement exclus le Président de la République et l'armée nationale. Au-delà des interrogations juridiques qu'il pouvait inévitablement soulever<sup>21</sup>, l'Accord de Linas-Marcoussis opérait un partage du pouvoir entre un Président légal mais dépouillé de l'essentiel de ses prérogatives et une opposition politique et armée désormais présentée comme légitime.

Dans le but d'asseoir l'autorité de l'Accord de Linas-Marcoussis, le gouvernement français le fera entériner au forceps par une conférence internationale qui s'est tenue à Paris, les 25 et 26 janvier 2003 et à laquelle participaient le Secrétaire général de l'ONU, celui de la CEDEAO et ceux de bien d'autres institutions internationales, ainsi que pas moins d'une dizaine de chefs d'Etat africains. Dans le prolongement immédiat de la Conférence de Kléber, le Conseil de sécurité de l'ONU endossera, dans sa résolution 1 464 du 4 février 2003 – issue d'un projet présenté par la délégation française –, l'Accord de Marcoussis et légitimera la présence de la force française Licorne.

Les contours plutôt flous de l'intervention française en Côte d'Ivoire, tant en ce qui concerne son fondement juridique, que son lien organique avec l'ONU – la force Licorne était, bien entendu, restée sous commandement français –, ont dès l'origine brouillé sa perception par l'opinion, tant ivoirienne qu'africaine, et ont entretenu la plus grande confusion quant à ses motivations politiques. Les événements, parfois tragiques, qui ont jalonné la crise ivoirienne et envenimé les relations franco-ivoiriennes (bombardement d'une position militaire française à Bouaké, le 6 novembre 2004, et tirs meurtriers de l'armée française contre de jeunes manifestants massés devant l'Hôtel Ivoire à Abidjan, trois jours plus tard) ont donné une tournure très particulière à l'intervention française. Ce sentiment a été conforté par l'attitude hostile au pouvoir ivoirien en place, qu'ont reflétée les nombreuses résolutions adoptées au Conseil de sécurité, notamment en 2005 (résolution 1 633) et 2006 (résolution 1 721), à l'initiative de la France.

Les ambiguïtés de l'intervention française en Côte d'Ivoire et les malentendus qui l'ont entourée ont sans conteste pesé dans l'effet d'annonce du nouveau Président français, Nicolas Sarkozy<sup>22</sup>, de marquer une rupture dans les relations franco-africaines. Les retombées négatives en Afrique de ce qu'il faut bien appeler un fiasco diplomatique français en Côte d'Ivoire ne sont pas étrangers à la décision, rendue publique en Afrique du Sud – ce qui est en soi un symbole –, par le président N. Sarkozy de remettre à plat tout le dispositif militaire en Afrique – avec la suppression de certaines bases permanentes – et de renégocier les accords de défense signés, pour la plupart d'entre eux, au lendemain des indépendances.

---

<sup>21</sup> Cf. Pierre WEISS, « L'Opération Licorne en Côte d'Ivoire », *Annuaire français de relations internationales*, vol. V, 2004, pp. 313-326 ; J. DU BOIS DE GAUDUSSON, « L'Accord de Marcoussis, entre droit et politique », *Afrique contemporaine*, n° 206, été 2003, pp. 41-49.

<sup>22</sup> Discours prononcé au Cap le 28 février 2008, au cours d'une visite officielle effectuée en Afrique du Sud, disponible sur le site Internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

Même si les événements survenus au Tchad en février 2008 et le soutien logistique apporté par l'armée française à la garde présidentielle d'Idriss Déby appellent à la prudence, il est incontestable que, en matière de relations militaires, il y a désormais un avant et un après Côte d'Ivoire. Il reste que l'exécutif français, aujourd'hui comme hier, ne peut ignorer les états d'âme d'une armée qui, en Afrique, histoire coloniale oblige, s'est toujours considérée comme un acteur ayant son mot à dire dans les décisions des autorités politiques la concernant.

## L'IRRESISTIBLE DECLIN DE LA FRANCE EN AFRIQUE

Si pendant très longtemps, récemment encore avec la politique de « coups de semonce diplomatique » inaugurée en Centrafrique et au Tchad contre les oppositions armées aux pouvoirs en place à Bangui et à Ndjamena, les critiques contre la politique africaine de la France se sont focalisées sur les interventions militaires, elles n'épargnent pas désormais d'autres volets, comme ceux de l'immigration ou de l'aide au développement. Les reproches, dont certains ressortissent davantage du dépit que de l'hostilité, ont d'autant plus d'échos et d'incidences sur la perception et l'influence de la France en Afrique que cette dernière a connu des changements avec la fin de la Guerre froide et la mondialisation.

On peut sans doute disserter sur le cheminement parfois chaotique de la vie politique sur le continent, sur le fossé séparant les discours récurrents sur la démocratie – dont les principes sont affirmés dans les constitutions – et la perpétuation de pratiques autoritaires, les avancées sur le terrain du pluralisme et de l'exercice effectif des libertés sont devenues petit à petit une réalité. Dans ce nouvel environnement politique, caractérisé par l'émergence d'opinions publiques – sous l'effet d'une consécration de la liberté de la presse –, les interventions militaires extérieures pour assurer la survie de régimes aux abois, tout comme une politique d'immigration discriminatoire et une aide au développement de moins en moins « visible » ont eu pour effet d'écorner le regard porté sur la France.

C'est du côté des jeunes générations, qui n'ont pas fréquenté, comme leurs aînés, les universités françaises ou côtoyé dans leur carrière professionnelle des Français de leur âge et qui n'ont souvent de la France que les images véhiculées par les chaînes de télévision auxquelles ils ont aujourd'hui accès, lesquelles rapportent, entre autres, des images d'expulsions, menottes aux mains, de « sans papiers » africains, que les malentendus sont les plus profonds. Longtemps soupçonnée de pérenniser des régimes dont les pratiques politiques sont de plus en plus impopulaires ou encore de protéger ses intérêts économiques, la France fait de plus en plus face aux accusations de discrimination à l'encontre des populations immigrées, notamment africaines. Il est indéniable que les scènes de violence qui se sont produites lors de l'expulsion par la police française des « sans papiers » occupant l'Eglise Saint-Bernard, en 1996<sup>23</sup>, ont eu un effet désastreux sur l'image de la France en Afrique.

Si les critiques de la Françafrique, expression d'un néo-colonialisme plus difficile à cerner et donc à combattre, sont parties des milieux associatifs français, elles se sont aujourd'hui largement répandues dans les diverses couches de la population africaine, y

<sup>23</sup> Le 23 août 1996, la police française évacuait sans ménagement plusieurs dizaines d'immigrés africains qui avaient occupé cette église du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. L'événement avait fait la une de la plupart des journaux télévisés d'Afrique francophone et provoqué une profonde indignation dans l'opinion. Cf. Albert BOURGI, « France : la honte », *Jeune Afrique*, n° 1 860, 28 août 1996.

compris les plus aisées. Elles nourrissent chez elles un sentiment de défiance, pour ne pas dire de rejet, à l'égard de la politique africaine. Dans ce domaine, les mesures restrictives en matière de flux migratoires, annoncées parfois de manière brutale par les responsables politiques français en charge de ces questions, ainsi que l'accueil, souvent vexatoire, réservé aux demandeurs de visas dans les chancelleries et consulats français installés en Afrique ont considérablement brouillé l'image de la France en Afrique. Cette perception est exacerbée par les nombreuses informations relayées par une presse privée, écrite comme audiovisuelle, prompte à dénoncer les « *pratiques néo-coloniales* »<sup>24</sup>.

Même s'il faut relativiser la portée de telles réactions et les mettre en partie sur le compte du phénomène classique d'attraction-répulsion qui a toujours prévalu dans les relations entre anciens colonisateurs et anciens colonisés, elles traduisent néanmoins un malaise réel qu'est venu aggraver ce qu'il convient d'appeler le Discours de Dakar que Nicolas Sarkozy a prononcé dans la capitale sénégalaise le 26 juillet 2007<sup>25</sup>. Ce qui était censé être un discours de vérité mettant les Africains face à leurs responsabilités s'est transformé en un féroce réquisitoire contre l'Africain, « *qui n'est pas assez entré dans l'histoire qui, depuis des millénaires vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature* ». Tant sur la forme que sur le fond, le Discours de Dakar a soulevé une profonde indignation qui, par delà les mots blessants utilisés par le Président de l'ancienne puissance coloniale, a illustré l'étendue des malentendus accumulés, depuis plusieurs décennies, ainsi que le doute qui s'est ancré chez les intellectuels africains sur les intentions réelles de la France en Afrique<sup>26</sup>.

C'est précisément pour corriger les effets désastreux du Discours de Dakar que Nicolas Sarkozy a saisi l'opportunité que lui offrait son séjour en Afrique du Sud – pays emblématique à plus d'un titre – pour réaffirmer sa volonté d'impulser un nouveau cours aux relations franco-africaines, fondé sur le respect des souverainetés des Etats concernés. Comme pour mieux souligner sa détermination à changer la politique africaine, le chef de l'Etat français s'est principalement référé à ce qui constitue la principale pomme de discorde entre la France et les opinions africaines, à savoir les accords « *conclus au lendemain de la décolonisation, il y a près de 50 ans !* »

L'électrochoc provoqué par le Discours de Dakar a conduit les ambassadeurs de France en Afrique à dresser un état des lieux d'où il ressort clairement que « *la France n'est plus la référence unique ni même primordiale en Afrique. Les Français ont du mal à l'admettre* »<sup>27</sup>. Depuis lors, les ambassadeurs en poste en Afrique se sont lancés dans des opérations de reconquête de l'opinion africaine, visant à assurer une meilleure visibilité de l'aide française et à dissiper les soupçons de toute nature qui pèsent sur Paris. Parmi les multiples actions conduites dans

<sup>24</sup> La presse africaine, tant au Sénégal qu'au Mali ou en Mauritanie – pays dont sont en grande partie originaires les immigrés d'Afrique subsaharienne –, a commenté dans des termes très vifs, rapportés par les postes diplomatiques français et repris dans les rapports d'information parlementaires, la création d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, preuve selon elle que « *les Africains ne sont plus les bienvenus en France* ».

<sup>25</sup> Disponible sur le site Internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

<sup>26</sup> Les réactions au Discours de Dakar ont donné lieu à une abondante littérature, notamment africaine : cf. A. BA KONARE, *Petit précis à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, La Découverte, Paris, 2008 ; J.-P. CHRETIEN (dir.), *L'Afrique de Sarkozy*, Karthala, Paris, 2008, 204 p. ; M. GASSAMA (dir.), *L'Afrique répond à Sarkozy – Contre le Discours de Dakar*, Ph. Rey, 2008. L'auteur du Discours de Dakar, Henri Guaino, conseiller spécial du président N. Sarkozy, s'est défendu des accusations portées contre lui dans un article publié dans divers organes de presse : cf. « L'homme africain et l'histoire », *La Gazette de la presse francophone*, sept.-oct. 2008.

<sup>27</sup> « L'image très dégradée de la France en Afrique », *Le Monde*, 27-28 avr. 2008.

cette direction, le ministère français des Affaires étrangères a financé des enquêtes d'opinions dans divers pays, en coopération avec des organismes locaux<sup>28</sup>.

Le climat de désenchantement qui, dans le meilleur des cas, prévaut dans la relation France-Afrique et se nourrit inmanquablement des ressentiments à l'égard des anciens colonisateurs enfouis dans la mémoire collective des peuples anciennement colonisés imprègne également le domaine économique. La mondialisation, avec la diversification des partenaires extérieurs et l'éventail plus large d'offres faites par des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil ou les monarchies du Golfe n'y est sans doute pas étrangère. Naguère, en situation de quasi-monopole dans certains secteurs comme la banque, les transports maritimes, voire le secteur pétrolier (en Afrique centrale en particulier), les entreprises françaises font désormais face à des concurrents qui, à côté de conditions financières intéressantes, les assortissent d'engagements dans d'autres secteurs que ceux dans lesquels ils investissent principalement. A titre d'exemple, Dubaï a ainsi enlevé la concession du port de Dakar, au détriment d'une entreprise française enracinée de longue date dans la capitale sénégalaise, en accompagnant son offre principale de financements, de projets d'infrastructure routière.

Si la France demeure le premier fournisseur de l'Afrique (15 % du total des importations du continent), elle est en revanche le second client (10 % des importations africaines). Dans ce total, la part des pays anciennement colonisés (aujourd'hui membres de la zone franc) se réduit d'année en année, ne représentant plus que 1 % du commerce extérieur français en 2006<sup>29</sup>. La France court donc à terme le risque d'être marginalisée sur le plan économique<sup>30</sup> et de voir ainsi s'éroder son influence politique, culturelle et linguistique. Il faut certainement souligner aussi dans ce relâchement des liens la volonté non avouée par les Etats africains de mieux asseoir leur souveraineté et de s'affranchir de toute forme de dépendance à l'égard de l'ancien colonisateur. Cette évolution est même inscrite dans la part de plus en plus importante prise par l'Afrique dans le fonctionnement des cadres internationaux multilatéraux comme l'OMC, les forums Asie-Afrique, Chine-Afrique, Inde-Afrique ou Amérique Latine-Afrique, pour ne citer qu'eux.

Jamais sans doute dans l'histoire des relations entre la France et l'Afrique, le doute ne s'est autant installé sur la capacité des acteurs politiques et économiques à surmonter le syndrome de la relation de dominant à dominé. Face à des pays émergents qui investissent dans des projets nécessitant des moyens financiers très importants, la France fait de plus en plus figure de partenaire certes « historique », mais n'ayant plus les moyens de ses ambitions en Afrique. La diplomatie française continue sans doute de se faire l'avocat de l'Afrique dans les enceintes internationales, comme en témoigne son action au sein du G8 à propos de la suppression de la dette multilatérale au profit de certains pays en développement, mais dans le même temps, elle voit son aide au développement s'étioler au fil des ans et s'éloigner irrémédiablement de l'objectif de 0,7 % du PNB fixé il y a déjà quelques décennies par les Nations Unies. Il y a là autant de raisons pour l'Afrique de rechercher ailleurs des soutiens

<sup>28</sup> Cf. Fondation Paul Ango Ela de géopolitique en Afrique centrale, *Perceptions et représentations de la coopération française par les acteurs et les décideurs au Cameroun*, disponible sur le site Internet w.w.w.fpae.net. Cette étude a été inspirée par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France au Cameroun et soutenue par la Direction de la coopération internationale et du développement (DCID) du ministère français des Affaires étrangères et européennes.

<sup>29</sup> Cf. P. HUGON, « La politique économique de la France en Afrique. La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, n° 105, mars 2007.

<sup>30</sup> La part des investissements français en Afrique ne représentait en 2004 que 1,55 % du total des investissements à l'étranger. Cf. l'infographie publiée dans *Le Monde*, 14 fév. 2007.

économiques et financiers et d'afficher sa solidarité avec les autres pays en développement lors des grandes négociations internationales<sup>31</sup>.

Les relations entre l'Afrique et la France ne sont pas l'apanage des seuls diplomates et, *a fortiori* des politiques ou des militaires. Ces derniers sont certes présents dans tous les domaines et à tous les niveaux de rapports très denses noués au moment des indépendances et qui ont surmonté l'épreuve du temps. Il n'y a pas une semaine sans que Paris ou l'une des capitales africaines concernées n'accueille tantôt une commission mixte, tantôt une réunion d'experts quand ce n'est pas un séminaire ou une table ronde, où, selon un rituel bien rodé, on célèbre, par-delà les mises au point ou les divergences inévitables, la qualité de la coopération franco-africaine et la nécessité d'en préserver la particularité.

La fusion entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère chargé de la Coopération a beau avoir été enfin réalisée, les fonctionnaires de la coopération ont beau avoir été intégrés dans le corps de la diplomatie traditionnelle, la notion de pays du « champ » a beau avoir été banni du langage officiel, rien n'y fait. La spécificité africaine continue de résister et elle a certainement de belles années devant elle. En réalité, celle-là ne passe pas, pour l'essentiel, par les canaux diplomatiques traditionnels, ceux d'Etat à Etat qui, bien qu'impliquant un tissu institutionnel très étoffé, sont censés relever du champ de la politique étrangère de la France. Or, la relation entre la France et l'Afrique va bien au-delà. Son imbrication dans les subtilités ou les méandres de la politique intérieure française comme de ceux de la politique africaine dans son ensemble est à la mesure de la multiplicité et de la diversité des acteurs concernés : acteurs privés comme publics, institutionnels comme informels, civils comme militaires, mais aussi visibles comme occultes.

Et on touche là à ce qui constitue la marque principale des rapports franco-africains, à savoir l'intérêt soutenu qu'ils soulèvent, la passion qu'ils suscitent, le secret pas toujours recommandable qui les entoure. L'histoire avec ses restes d'implantation des réseaux d'information sur lesquels la puissance coloniale s'appuyait naguère n'est certainement pas étrangère à la part d'ombre que comportent les relations que Paris entretient avec les Etats africains. Ce trait fait de réalité et de fantasmes, qu'incarne une foultitude de réseaux, vrais ou supposés, demeure la marque distinctive d'un système franco-africain où se télescopent des intérêts en tout genre et où la raison d'Etat se confond ou converge avec des paramètres strictement privés, si ce n'est rigoureusement individuels.

Faut-il, en fin de compte, réduire la relation entre la France et l'Afrique aux critiques, aux dérives, aux malentendus et surtout aux doutes que résume dans bien des aspects l'expression « Françafrique ». Certainement pas. Le recul avéré de la France en Afrique, le rejet que certains de ses comportements inspirent auprès d'opinions de plus en plus ouvertes sur le monde et donc sensibles aux grandes mutations qui s'y dessinent ne peuvent faire oublier l'histoire commune que les deux partenaires ont longtemps partagée. Au-delà des nécessaires adaptations que la politique de la France en Afrique doit opérer, c'est surtout le regard sur l'Afrique qui doit radicalement changer et inversement, celui de l'Afrique sur la France, en s'adossant à l'outil exceptionnel que constitue l'usage de la langue française et aux responsabilités qu'il fait peser sur les décideurs politiques.

---

<sup>31</sup> A cet égard, le groupe africain à l'ONU, comme dans les autres organisations du système des Nations Unies, joue un rôle actif au sein des 77, qui réunit 130 pays en développement plus la Chine.